



**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police
du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la
Chapelle à Pointe-Calumet, le mercredi 19 août 2015 à compter de 19 h 00.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum requis par la Loi.

Absent :

Monsieur Louis-Philippe Marineau, substitut du maire de la municipalité de
Saint-Joseph-du-Lac (absence motivée)

Sont également présents :

Monsieur Alain Simoneau, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil
d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 19 août 2015

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 22 juillet 2015

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

n/a

4. RÉSOLUTIONS

n/a

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 19 août 2015

Président
Monsieur Denis Gravel
Secrétaire-trésorier
Monsieur Yvon Lemelin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Qu'à 19 h 05, la séance soit levée.

et APPUYÉ par : Sonia Paulus

9.1 Il est PROPOSE par : Denis Martin

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

5. AVIS DE MOTION

n/a

4. RÉSOLUTIONS

n/a

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2015, tels que déposé.

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 ju

2015-08-033

et APPUYÉ par : Denis Martin

Il est PROPOSE par : Sonia Paulus

Chaque membre du conseil d'administration ayant régu le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juillet 2015, au plus tard la veille de la prochaine séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

et APPUYÉ par : Denis Martin

Il est PROPOSE par : Sonia Paulus

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-08-032

022

OG